

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2012

Les membres du conseil municipal, convoqués le 11 février 2012, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Daniel MANDON, Maire, le 24 février 2012 à 21 h 00.

Absents excusés : Alain NADAUD procuration à Jean-Luc MOUTON  
Pascale ROCHETIN procuration à Yvette ROCHETTE  
Cécile BASTY procuration à Jean-Paul BERTHAIL  
Christelle SABATIER procuration à Denise GAMET  
Annick TROUILLET - Jean-Baptiste MONTEUX

Avant l'ouverture de la séance, le conseil municipal a félicité chaleureusement le Maire pour sa récente promotion au grade d'Officier dans l'ordre national du Mérite qui fait honneur à la commune de Saint-Genest-Malifaux. Visiblement ému le Maire a sincèrement remercié l'assemblée.

Il a ensuite abordé immédiatement un sujet qu'il affectionne particulièrement : la météorologie en rappelant l'épisode de grand froid qui a touché le plateau. Les relevés journaliers effectués avec précision par l'un de nos concitoyens, M. AUJOLAT, à partir d'une station installée près du camping, ont enregistré des températures allant jusqu'à moins 30 degrés au cours de la première quinzaine de février. Ces grands froids qui rappellent l'hiver 1956 pourraient avoir des conséquences dommageables sur l'état des voiries. Le Maire a fait appel à l'esprit civique de chacun pour respecter les barrières de dégel mises en place sur les routes départementales et communales.

## BARRAGE DES PLATS

Après avoir indiqué que l'enquête publique relative à la réhabilitation du barrage s'achevait le 2 mars prochain, le Maire s'est violemment élevé contre le fait que la majorité silencieuse de la population du plateau, très largement favorable au projet, ne trouve pas plus d'écho dans les médias contrairement à d'autres lobbys qui s'en emparent systématiquement à des fins parfois inavouables et surtout pour retarder sans cesse la procédure.

Se faisant le porte parole de la population et rappelant les engagements de l'Etat qui devront être tenus, il a conclu que « *la comédie avait assez duré !* ».

## FINANCES COMMUNALES

### • Compte administratif 2011 :

Après que le Maire ait quitté la salle comme le veut le Code Général des Collectivité Territoriales, le compte administratif 2011 de la commune et de ses services annexes a été adopté à l'unanimité sous la présidence de Christian SEUX, adjoint aux finances.

Les dépenses du budget principal avec un prélèvement de 620 000 € pour financer les investissements s'élèvent à 2 440 481 € et les recettes à 2 457 966 €. **Le tableau consolidé des différents budgets est joint en annexe.**

- **Compte de Gestion 2011 :**

Le conseil municipal constate pour chacune des comptabilités les identités de valeur avec les indications du compte de gestion du Receveur Municipal de la Trésorerie de Saint-Etienne Banlieue.

- **Affectation des résultats :**

En fonction des résultats, l'assemblée a décidé d'affecter les sommes suivantes pour financer les investissements en cours :

- Budget communal 620 000 €
- Budget camping 30 000 €

Ces différents prélèvements permettent à la commune d'assurer le renouvellement des équipements et matériels et l'entretien d'un important patrimoine sans recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité communale.

- **Fonds de roulement :**

Le fonds de roulement du budget communal, maintenu sensiblement au même niveau que les années précédentes, permet ainsi à la collectivité :

- de faire face à ses dépenses courantes sans recourir à une ligne de trésorerie qui générerait des frais financiers supplémentaires. En effet, il convient de noter, désormais, que les subventions allouées par le Département ne sont désormais plus versées sous forme d'acompte mais après achèvement total des travaux.
- de poursuivre en 2012 une politique de stabilité fiscale puisque les taux d'imposition resteront inchangés pour la dixième année consécutive.

- **Admission en non valeur :**

Le conseil municipal admet en non valeur une créance de 177,50 € du camping municipal qui n'a pas pu être recouvrée par les services du Trésor Public.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Le nombre d'enfants qui fréquentent l'étude de l'école publique de l'Etang entre 16 h 30 et 17 h 30 est en constante augmentation.

Afin de maintenir la qualité du service, le conseil municipal décide de doubler systématiquement l'étude dès lors que l'effectif sera supérieur à 25 élèves.

Le conseil municipal propose :

- soit une revalorisation de la rémunération de l'étude surveillée au taux de 21,86 € de l'heure jusqu'à quatre heures par semaine et l'application d'un nouveau taux de 11,66 € de l'heure pour quatre heures supplémentaires de surveillance par semaine.
- soit le maintien du taux actuel à 16,37 € pour huit heures au maximum par semaine.

## ECLAIRAGE PUBLIC

- **Rue de l'Etang :**

Afin de poursuivre les économies d'énergie liées à l'éclairage public, le conseil municipal décide de supprimer les dernières ampoules à vapeur de mercure de 250 W situés dans la zone artisanale de Saint-Rambert par des lampes sodium haute pression de 100 W.

Le coût de ces travaux dont la maîtrise d'ouvrage sera confiée au SIEL est évalué à 16 851 € hors taxes. Le déplacement des mâts actuellement implantés au milieu du trottoir est prévu dans ce devis. Il permettra de libérer l'espace et facilitera le cheminement des personnes à mobilité réduite.

- **Extinction partielle de l'éclairage :**

L'assemblée propose aussi de consulter la population sur le projet d'extinction partielle de l'éclairage public par le biais d'un questionnaire qui sera inséré dans le prochain bulletin trimestriel d'informations municipales.

## URBANISME

- **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme :**

Afin de choisir le bureau d'étude qui sera chargé d'accompagner la commune tout au long de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui remplacera l'actuel Plan d'Occupation des Sols, le conseil municipal approuve le cahier des charges établi avec le concours des services de la Direction Départementale des Territoires et du Parc Naturel Régional du Pilat. L'assemblée autorise le Maire à signer le futur contrat après consultation des bureaux d'étude selon la procédure des marchés adaptés.

- **Réserve foncière :**

La déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) d'une parcelle de terrain de 4 181 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Les Chalayes » a été adressée récemment en Mairie. Le service France Domaine n'ayant pas encore évalué la valeur de ce terrain, l'examen du dossier a été retiré de l'ordre du jour.

## ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Lors de sa dernière séance, l'assemblée avait approuvé l'avant projet sommaire des travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite afin de solliciter l'aide financière de l'Etat.

Le projet détaillé établi par le cabinet ARCAD permet d'évaluer le coût de ces travaux à 95 300 € afin de répondre aux 23 observations relevées par le bureau de contrôle technique. Le conseil municipal décide donc de rechercher des financements complémentaires. Il autorise ensuite le Maire à déposer une déclaration de travaux auprès de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité et à procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

## QUESTIONS DIVERSES

Au cours de cette même séance, le conseil municipal :

- Décide de verser dès à présent une subvention de 3 040 € à l'association des parents d'élèves de l'Ecole de la République, dont 1 000 € au titre de l'année 2011, afin de financer l'accueil périscolaire.
- Autorise la création de seize emplois saisonniers à mi-temps aux services techniques et au camping municipal qui seront proposés cet été aux jeunes de la commune âgés prioritairement de plus de 18 ans.
- Donne son accord pour que la commune de Saint-Romain-Les-Atheux puisse aménager une voirie forestière. Celle ci desservira la forêt de la Servantonière et débouchera sur la voie communale qui relie Jean Maret à Fontfrède.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30